



DELIBERATION N° D.2022.11.93 du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Dispositif "Restauration des patrimoines historiques 2020-2023". Restauration de 554 plans d'architecte conservés à l'Hôtel de ville de Versailles. Convention entre la Ville et le Département des Yvelines.

Date de la convocation : 10 novembre 2022
Date d'affichage : 18 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Céline JULLIE, Mme Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL.
M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à Mme Anne-Lise JOSSET), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Thierry DUGUET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la décision du Maire n° d.2022.048 du 30 juin 2022 acceptant le principe de la demande de subvention de la ville de Versailles auprès des Archives départementales des Yvelines pour la restauration et la numérisation du fonds des permis de construire rassemblant 2805 dossiers entre 1900 et 1929 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 923 « Culture », article 92323 « Archives », nature 2088 « autres immobilisations incorporelles », service B1150 « Archives ».

Dans le cadre d'un dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 », le Département des Yvelines a entériné un programme d'aide à la restauration des objets d'art et documents

d'archives.

Les communes, comme la ville de Versailles, peuvent ainsi bénéficier d'une aide départementale afin de répondre à la nécessité de sauvegarder et de valoriser leur patrimoine mobilier et documentaire.

Riche de son passé, la ville de Versailles possède un patrimoine historique inestimable. La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont un enjeu pour notre collectivité. Le service des Archives communales abrite des fonds d'archives uniques qui témoignent de l'évolution de la ville au cours des siècles. C'est pourquoi il s'efforce, depuis de nombreuses années de sauvegarder ses collections et de les rendre accessible au plus grand nombre, par le biais d'opérations de restauration et de numérisation patrimoniales. Depuis le début des opérations de numérisation en 2002, ce sont près de 800 000 pages et images, 325 heures de documents sonores et 2h43 de films qui ont été numérisés.

Parmi ces fonds inestimables, les permis de construire anciens (sous-série 1 T) n'ont pas encore fait l'objet d'un traitement spécifique. Ils font néanmoins partie des archives les plus demandées et les plus consultées par les lecteurs. Répondant à des besoins administratifs fréquents, ces dossiers sont également une source importante d'informations sur l'histoire de l'architecture locale, l'évolution du bâti à Versailles et pour toute personne souhaitant retracer l'histoire d'un bâtiment.

Par la décision du 30 juin 2022 susvisée, la Ville a sollicité l'aide du Département à hauteur de 65% du montant TTC des travaux pour la restauration de 554 plans d'architecte conservés aux Archives communales.

Le Département a accepté d'aider la ville de Versailles et souhaite engager les travaux de restauration du fonds, dont le montant s'élève à 15 430,63 € TTC. Dans le cadre du dispositif décrit ci-dessus, la ville de Versailles participera donc à hauteur de 35%, soit 5 400,72 € TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de donner mandat au Département des Yvelines afin de prendre toutes les dispositions administratives et techniques dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 », en vue de faire réaliser les travaux de restauration de 554 plans d'architecte conservés aux archives communales de Versailles pour un montant de 15 430,63 € TTC.
Dans le cadre de ce dispositif, la Ville participera à hauteur de 35%, soit 5 400,72 € TTC ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département relative au dispositif précité ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.